

# **UNION DES COMORES**

Unité Solidarité Développement  
-----

Vice Présidence en charge du Ministère de l'Agriculture de la Pêche,  
de l'Environnement, de l'Energie de l'Industrie et de l'Artisanat

## **ENONCE DE LA POLITIQUE FORESTIERE DE L'UNION DES COMORES**

**Moroni, Mai 2010**

## **Table de matière**

### **PREAMBULE**

#### **I. Le contexte général**

- 1.1. Population et évolution démographique
- 1.2 Le contexte politique
- 1.3 Secteur réel de l'économie
- 1.4 La pauvreté et son impact sur les ressources forestières
- 1.5 Le secteur forestier
- 1.6 Contribution du secteur forestier à l'économie nationale
- 1.7 Les orientations politiques de l'environnement

#### **II. La politique forestière**

- 2.1 La justification
- 2.2 Les principes
- 2.3 Les objectifs de la politique forestière
- 2.4 La stratégie de la politique forestière
  - 2.4.1 L'amélioration des connaissances
  - 2.4.2 La gestion durable et participative des forêts
  - 2.4.3 Le cadre institutionnel
  - 2.4.4 L'aspect social
  - 2.4.5 Les actions transversales comme support à la stratégie forestière
- 2.5 La responsabilité des parties prenantes
- 2.6 Suivi & évaluation

## Liste des abréviations utilisées

BM	Banque Mondiale
CI	Consultant international
CNDD	Conseil national de coordination du développement durable
CNDRS	Centre national de documentation et de recherche scientifique
CNP	Coordonnateur National du projet
DNEF	Direction National de l'Environnement et des Forêts
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFN	Inventaire Forestier National
MAPE	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Programme d'action environnemental
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies sur le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SIG	Système d'information géographique
UC	Université des Comores

## REMERCIEMENTS

---

L'Enoncé de la politique forestière a été préparé dans le cadre d'un projet **FAO/TCP/COI/3201 (D) intitulé « Appui au Programme forestier national »** selon un processus participatif à lequel ont pris part toutes les parties prenantes du secteur forestier de l'Union des Comores à savoir des ingénieurs, des techniciens, les maires de villages concernés, des universitaires, des chercheurs, des exploitants forestiers, des juristes, des représentants d'associations locales et des ONG.

Les consultants nationaux MM. Ahmed Abdallah, Aboubacar Allaoui, Ben Abdou Zaki et Halledi Ben Ali ont assisté le projet à définir l'approche à suivre, à déterminer les orientations politiques et les choix stratégiques et à formuler la nouvelle politique et stratégie. Mmes A. Branthomme, E. Morgera, MM. M. Saket, Y. Dubé et E. Rametsteiner du siège de la FAO ont apporté un appui précieux par leurs expériences, conseils et suggestions.

Enfin, le Consultant international M. Hedi Hadri a assisté le projet et le CNP à organiser et conduire les ateliers, synthétisé les résultats de ces ateliers, supervisé les consultants nationaux dans l'accomplissement de leurs tâches, et a enfin finalisé les Enoncés de la Politique forestières de l'Union des Comores.

A toutes ces personnes, ainsi qu'à d'autres qui ne sont pas citées ici, qui d'une façon ou d'une autre ont contribué au processus de développement de la politique forestière, et plus particulièrement à la FAO, le Gouvernement de l'Union des Comores adresse un vif remerciement pour le travail précieux accompli et pour leur contribution au développement du Secteur Forestier.

## PRÉAMBULE

Les Comores sont richement dotées de ressources naturelles vitales pour le développement du pays et la prospérité future des citoyens. La forêt a toujours fourni du bois de haute valeur pour la construction des cases, des pirogues, tandis que le bois d'énergie, les plantes médicinales et aromatiques et d'autres produits naturels ont contribué significativement au bien-être de la majorité des Comoriens. La production de l'Ylang Ylang a fait de ce pays le premier producteur mondiale de l'huile essentielle de cette plante. Malheureusement, l'exploitation abusive des forêts, pour satisfaire les besoins socio-économiques du pays, a abouti à l'appauvrissement de ses ressources et à la destruction de l'habitat de la faune et de la flore, aussi bien que l'épuisement des ressources en eau et en sol et la dégradation de l'environnement. Cela a été en raison de la pression toujours croissante de la population qui ne cesse d'augmenter rapidement, résultant à l'envahissement des forêts à des fins agricoles, l'exploitation illicite du bois d'œuvre facilitée par l'introduction des tronçonneuses mécaniques et la collecte de bois d'énergie.

Le pays reconnaît l'interdépendance de la forêt et la biodiversité d'une part et la nécessité de prendre les mesures appropriées pour la gestion durable et participative des ressources forestières d'autres part, afin de garantir la production soutenue du bois et des PFNL et protéger le patrimoine forestier et la diversité de l'environnement naturel.

Conscient de la situation critique des ressources naturelles et particulièrement des forêts, le Gouvernement de l'Union des Comores a franchi une étape essentielle par le développement de l'Enoncé de la Politique Forestière du pays pour la première fois dans son histoire. Cette politique trace les principes directeurs, clarifie la vision et fixe les objectifs qui mèneront vers le développement durable du secteur forestier. Ce document contient un aperçu sur la situation actuelle du secteur, sur les stratégies nationales en rapport avec les forêts et à la fin il propose la stratégie ainsi qu'une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la politique forestière.

## **I. LE CONTEXTE GENERAL**

### **1.1. Population et évolution démographique**

La population des Comores s'élève 819.000 habitants et croît, selon le recensement de 2006, au rythme de 2,7 pour cent par an. La population comorienne est relativement jeune (46 pour cent a moins de 15 ans). Le taux de fécondité a cependant baissé de 1991 à 2009 en passant de 7 enfants par femme à 4,84. Les projections annoncent plus de 1.500.000 personnes pour 2050 ce qui donnerait une densité de 862 hab./km<sup>2</sup><sup>1</sup>.

La densité démographique moyenne de 400 habitants au Km<sup>2</sup> fait des Comores l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique. Cette moyenne cache cependant des écarts considérables entre Anjouan (429 habitants au Km<sup>2</sup>), la Grande Comores (243 habitants au Km<sup>2</sup>) et Mohéli (109 habitants au Km<sup>2</sup>). Les deux tiers de la population vit en milieu rural, mais l'urbanisation progresse au rythme de 6,5 % par an.

Les migrations externes ont favorisé l'émergence d'une diaspora comorienne forte de 200.000 personnes en France (60.000) et dans les autres pays africains. Les transferts familiaux de ces émigrés interviennent largement dans la survie de la quasi-totalité des foyers ruraux<sup>2</sup>.

Le PNB par habitant est estimé à 640 U.S dollars en 2006. Les activités agricoles contribuent pour 25 % au PIB, occupent 70 % de la population et procurent 90 % des recettes d'exportation.

### **1.2 Le contexte politique**

Depuis leur accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, les Comores ont connu une histoire agitée, marquée par plusieurs coups d'Etat et tentatives de prise du pouvoir par la force. C'est en 1997 que les crises politiques atteignent leur paroxysme avec la sécession de l'île d'Anjouan, qui a menacé l'existence même des Comores en tant qu'Etat nation. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni en février 2001 et en décembre de la même année, le pays a approuvé par référendum une nouvelle constitution créant l'Union des Comores. L'Union et chacune des trois îles –Grande Comore, Anjouan et Mohéli- ont leur constitution, leur parlement, leur Président et leur Gouvernement.

Ce n'est toutefois qu'en février 2005, après bien des tensions politiques, que les lois organiques sur le partage des compétences entre l'Union et les îles autonomes ont finalement été adoptées. Dans ce processus, la décentralisation fiscale a été considérée comme l'un des piliers de la réconciliation nationale.

Ce dispositif a toutefois provoqué des tensions récurrentes entre l'Union et les îles autonomes qui perdurent encore aujourd'hui. Par ailleurs, un manque d'information entre les services financiers des différentes entités et des retards multiples dans les versements des cotes parts des îles autonomes contribuent à l'opacité du système et aux difficultés de gestion financière de l'Union.

---

<sup>1</sup> Evaluation nationale du programme national de Barbade, Ministère du Plan de l'Union des Comores

<sup>2</sup> The World Factbook, CIA (2009)

En 2007, les conflits financiers ont débordé sur la sphère politique à l'occasion des élections présidentielles, prévues constitutionnellement, dans les trois îles autonomes et des violences ont éclaté à Anjouan. Le 10 juin 2007, à la suite d'élections dont la tenue et la validité ont été contestées par l'Union des Comores et l'Union Africaine, le Président d'Anjouan a été réélu. Un bras de fer s'est alors engagé entre les parties et les autorités de l'Union qui ont demandé à l'Union Africaine d'intervenir militairement, si nécessaire, pour rétablir l'ordre. En 2008 des élections ont eu lieu dans l'île autonome d'Anjouan et la stabilité politique est de nouveau retrouvée.

### 1.3 Secteur réel de l'économie

Depuis de nombreuses années, l'économie des Comores est confrontée à une croissance économique lente. Selon le dernier *Rapport sur le développement dans le monde*, au taux de change courant, le revenu *per capita* se situe à 640 dollars, un montant supérieur toutefois à celui de beaucoup de pays africains au sud du Sahara. Le taux d'investissement intérieur brut est très faible : alors qu'en 1980, il s'établissait à plus de 30% du PIB, il est passé sous la barre des 20% pendant les années 1990, pour se stabiliser aux alentours de 10% pour la période 2004-2005. L'investissement étranger est sans relation avec les potentialités du pays, notamment dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

Sur le front des prix, le niveau de l'inflation tend à être légèrement supérieur à celui observé dans les autres pays de la zone franc, généralement au dessus de la cible normative de 3% retenue par la Banque Centrale et le Gouvernement.

L'activité économique est atone, au mieux 3% de croissance sur les dix dernières années. La croissance de 2006, initialement projetée à 3,3%, a été revue en baisse et ne devrait pas dépasser 1,2%. Il est difficile de décomposer cette croissance pour en distinguer les véritables moteurs. Le rapport annuel de la Banque Centrale fait état de performances sensiblement égales entre tous les secteurs sur la période 2003-2005.

L'économie est caractérisée par la prédominance des activités de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, qui représentent, de manière consolidée, un peu plus de 40% du PIB. Les cultures vivrières pèsent 47% dans le PIB du secteur primaire contre 13% pour les cultures dites d'exportation, essentiellement la vanille, le girofle et l'ylang ylang. Ces cultures représentent plus de 90 % des exportations du pays. La conjoncture économique récente a été marquée par l'effondrement des cours mondiaux de la vanille, une demande extérieure soutenue du girofle et une augmentation de la production d'ylang-ylang<sup>3</sup>.

**L'agriculture** est caractérisée par des techniques qui ont peu évolué au cours des trente dernières années et la quasi-absence d'intrants de production. L'exploitation agricole est familiale, de petite taille, souvent inférieure à un hectare, témoignage de la forte pression humaine sur les sols. Sur une même exploitation, on trouve généralement des cultures vivrières et de rente, ainsi que quelques animaux. Les rendements sont faibles, sans doute en raison de l'appauvrissement des sols et l'incertitude juridique qui freine l'investissement et la mise en valeur.

---

<sup>3</sup> Ylang ylang *Cananga odora* var. *marcophylla* est un arbre introduit des Philippines en 1909 qui produit des fleurs pour la production d'huile essentiel.

Il existe une spécialisation agricole *de facto* entre les îles : la Grande Comore est la source principale de la vanille produite dans l'archipel tandis qu'Anjouan domine largement la production d'ylang ylang et de girofle, Mohéli ravitaille les autres îles en produits vivriers.

La production d'essence d'ylang ylang a connu une baisse qui s'est stabilisée ces dernières années. Néanmoins, les Comores restent toujours le premier producteur au monde, mais la production demeure entravée par la vétusté des installations de distillation occasionnant des déboisements de volumes de bois de plus en plus importants ainsi que la concurrence des essences synthétiques.

**Le secteur manufacturier :** En 2005, l'industrie manufacturière représentait 4,4% du PIB aux prix du marché, soit un pourcentage sans évolution significative par rapport à ce qui a été observé en 2000. Même si les chiffres de la comptabilité nationale ne permettent pas d'aller très loin dans le détail des activités, en dehors des productions de caractère artisanal, principalement liées à la satisfaction des besoins de consommation locale (boulangerie, menuiserie...), ces activités manufacturières consistaient d'abord en la transformation des productions relatives aux cultures de rente comme le conditionnement de la vanille et la distillation des plantes à parfum.

Le secteur manufacturier *stricto sensu* est handicapé par l'étroitesse du marché intérieur. Le secteur du bâtiment et des travaux publics contribue pour un peu plus de 6% au PIB, activité principalement orientée vers le concassage des laves et la construction immobilière.

**Le secteur tertiaire** est dominé par l'activité commerciale, notamment le commerce de produits importés qui a très fortement augmenté pendant ces dernières années ; ce secteur comprend aussi l'activité bancaire et les services de télécommunication. Par ailleurs, le tourisme offre de belles opportunités de développement. Conséquence de l'instabilité politique de l'archipel et de son isolement géographique, le potentiel touristique demeure toutefois peu exploité.

#### **1.4 La pauvreté et son impact sur les ressources forestières**

La manifestation de la pauvreté aux Comores est relativement récente et semble avoir pris sa source au milieu des années 80. La population s'appauvrit de jour en jour, si l'on se réfère à l'évolution du revenu réel par tête d'habitant. Celui-ci continue de baisser de façon régulière depuis 1985 de l'ordre de 1 à 2% par an.<sup>4</sup>

Dans son rapport sur le développement humain de 2006, sur la base de l'indice du développement humain (IDH), qui atteint 0,556, le PNUD classe les Comores au 132<sup>ième</sup> rang sur les 177 pays pris en compte. Si on restreint la comparaison aux pays au sud du Sahara, les Comores se classent au 8<sup>ième</sup> rang.

Malgré une importante aide extérieure, la croissance économique est restée sensiblement en deçà de l'accroissement de la population (1,2% contre 2,7% par an). Une situation qui se traduit, au niveau micro-économique, par une montée régulière de la pauvreté. L'enquête sur la consommation des ménages de 1995 confirme cette détérioration du niveau de vie et l'on estime à 51% le nombre des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup>Journée des économistes de l'ORSTOM sur le thème : "Les différentes approches de la pauvreté", Paris 1998

<sup>5</sup>PNUD et Gouvernement Comorien, 1997

La pauvreté est présente, à des degrés divers, dans toutes les îles et d'une manière très contrastée d'un village à un autre. Elle sévit plus particulièrement dans le milieu rural où les ménages sont généralement tributaires d'une seule activité qui est généralement l'agriculture.

L'île d'Anjouan est marquée par un faible niveau de développement humain, une forte densité de la population, une forte incidence de la pauvreté, un taux de fécondité élevé et un taux élevé de malnutrition chez les enfants. Les problèmes environnementaux sont particulièrement sévères par suite de l'érosion des bassins versants en plus des problèmes d'alimentation en eau potable, de tarissement des rivières et des sources et de la dégradation des sols.

La Grande Comore bénéficie des revenus du secteur public, des secteurs formels et non formels et des transferts importants de la forte communauté émigrée résidant en France principalement.

Mohéli possède les avoirs ruraux et fonciers par habitant les plus élevés et reçoit un flux migratoire important en provenance des autres îles.

Dans cette situation de survie, les communautés pauvres se tournent à défaut d'autres préoccupations vers l'exploitation abusive des ressources forestières. De nombreux ménages prélèvent illégalement des arbres en forêt pour les vendre sous forme de bois d'œuvre (planches) ou encore sous forme de bois d'énergie pour les distillateurs des fleurs d'ylang ylang. A Anjouan et en Grande Comore mais surtout à Mohéli, les déboisements entraînés par l'activité de vente des ressources ligneuses sont actuellement amplifiés suite à l'introduction des tronçonneuses à moteur qui permettent l'accélération de l'abattage des arbres surtout par les clandestins.

## 1.5 Les forêts des Comores

### 1.5.1 Les forêts naturelles

Aux Comores, les forêts naturelles sont globalement localisées dans les zones d'altitude au dessus de 1000 m. Elles couvriraient une superficie de 31.000 ha dans les trois îles en 1951, soit environ 14 % de la superficie totale du pays. En 1983, elles seraient réduites à 12.375 ha selon les chiffres avancés par Agrar (1987) sur la base des données des photos aériennes. En 1993, ces forêts ne couvrent plus que 8000 ha. Les estimations issues du rapport de la FAO sur l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA 2000) montrent que la dégradation se poursuit puisque la proportion des zones forestières par rapport au territoire national ne couvre plus que 3,2% en 2000. Une étude de la Direction nationale de l'environnement estime cette proportion à 2,8 % en 2005<sup>6</sup>.

**La Grande Comore** : La superficie de la couverture forestière de l'île est estimée à 8.700 ha de forêt naturelle. Actuellement, la forêt primaire naturelle est localisée sur des surfaces de plus en plus réduites et sur les pentes fortes les plus inaccessibles du Karthala; les exploitations pionnières atteignent actuellement 1.700 m d'altitude<sup>7</sup>.

Le massif de la Grille est à présent complètement occupé par les activités agricoles, notamment pour la plantation de bananiers et de taros. L'espèce menacée le Takamaka (*Khaya comorensis*), l'arbre comorien à bois rouge, tant recherché pour les boiseries et les pirogues a quasiment disparu de l'île.

**Anjouan** est l'île la plus touchée par la déforestation. La superficie de ce qui reste de forêt est estimée à 2164 ha. Dans cette île, les ligneux n'occupent plus que les versants abrupts autour des cuvettes, le long des profondes vallées, sur la crête centrale de l'île et sur le mont Ntringui, Hamjantro, Belea et Trindrini (KoniDjojdjo).

La forêt naturelle est totalement envahie par les cultures vivrières sauf pour les zones inaccessibles. Il ne subsiste plus guère que des lambeaux de forêts éparées en dehors des pentes du Mont Ntringui ; la forêt de Moya par exemple est totalement occupée par l'agriculture (banane, taro, vers système riz et maïs). L'impact de la dégradation consécutif à la déforestation est particulièrement visible tel que l'assèchement des rivières, la diminution de la fertilité des sols et la raréfaction du bois.

**A Mohéli** la forêt naturelle, évaluée à quelques 1070 ha, occupe les régions les plus hautes de la crête centrale de Siri Ziroudani, Medjélé, MzéKoukoulé, Saint Antoine et de ses versants exposés au sud qui surplombent Miringoni, Wallah, Nioumachoi. La zone directement au nord de la crête est déjà exploitée sous forme de cultures sous forêt, essentiellement par les Anjouanais mais aussi par des Mohéliens qui cherchent à marquer leur titre de propriété.

La forêt de Moili, qui est aussi considérée comme le château d'eau de l'archipel, présente une grande richesse d'espèces et de sous espèces endémiques non encore répertoriées ; on peut toutefois citer *le Khaya comorensis* parmi les espèces les plus précieuses. En plus, cette forêt naturelle constitue l'habitat de mammifères dont l'intérêt est reconnu mondialement, telle la

<sup>6</sup> Sources : la Stratégie agricole, BDPA-SCETAGRI, 1991, FRA 2000 (FAO) Agrar (1987, sur base de photographies aériennes de 1983), Ledant, Devillé

<sup>7</sup> Legris, 1969; Deville, 1974; Morel et Fay, 1982; Le Berre, 1993; Ledant, 1993

roussette de Livingstone, le petit lémurien mongoz, mais aussi d'autres espèces menacées pour leur chair tels les hérissons. Malheureusement, cette forêt est également condamnée à disparaître à brève échéance en l'absence d'un contrôle effectif du processus actuel de défriche par brûlis pour la mise en culture.

### **1.5.2 Les reboisements**

Dans les années 1955-60, il a été procédé à de vastes programmes de reboisement des essences exotiques *Eucalyptus sp.*, *Grewillea robusta*, *Casuarina equisetifolia*, *Cupressus lambertiana*, *C. lusitanica* notamment à Maoueni dans le massif de la Grille et le Karthala (Grande Comore) et dans le Jimilimé (Anjouan). A l'heure actuelle, il resterait moins de 500 ha de plantations exploitables en Grande Comore, qui du fait de l'absence de plans de gestion et d'exploitation sont elles-mêmes progressivement envahies par les cultures.

### **1.5.3 Les mangroves**

Aux Comores, les mangroves sont peu développées et occupent environ 108 ha (9 ha en Grande Comore, 8 ha à Anjouan, et 91 ha à Mohéli). Les mangroves présentent un intérêt économique (énergie et pêche) et écologique (frayères, nurseries, protection des côtes) considérable. Elles sont dans un état de conservation satisfaisant et ne semblent pas être menacées par l'exploitation qui reste faible pour le bois à cause de la prise de conscience des populations et de leur intérêt dans la protection du littoral. Cependant, de sérieuses menaces pèsent sur les mangroves à cause d'une faible régénération naturelle due aux infrastructures mises en place comme les routes, les murets et l'extension des villages, et aux modifications de l'environnement naturel par l'érosion côtière, la dégradation des récifs, l'extraction du sable marin et la baisse des apports en eau douce et en sédiments.

### **1.5.4 Contribution du secteur forestier à l'économie nationale**

Depuis l'époque coloniale, la forêt était exploitée commercialement et les meilleures essences, essentiellement des espèces endémiques de valeurs, ont été prélevées pour le bois d'œuvre dont l'arbre comorien à bois rouge, le Takamaka (*Khaya comorensis*), tant recherché pour les boiseries et notamment pour la construction de pirogues.

Les villageois et les habitants périphériques des villes et les clandestins dans les trois Îles continuent toujours à prélever des quantités importantes de bois de toute sorte. Il est difficile d'estimer le volume de cette exploitation qui se passe dans un cadre strictement informel par des scieurs de long souvent munis de tronçonneuses mécaniques.

Aujourd'hui, la disponibilité en bois de sciage est très faible au niveau des forêts naturelles. Des espèces endémiques d'arbres sont devenues rares voire introuvables dans certaines forêts. Selon une étude réalisée par la l'Union Européenne et la FAO, la production de bois en 1999 est de 8.650 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 16.000 m<sup>3</sup> de bois de construction (perches), 1.800 m<sup>3</sup> de charbon de bois et 345.000 m<sup>3</sup> de bois de feu<sup>8</sup>.

La pénurie de bois d'œuvre se fait déjà sentir dans le pays et d'importantes quantités de bois sont importées à des prix très couteux pour combler le déficit. Les importations de

---

<sup>8</sup> Commission Européenne, FAO : Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts – joindre les efforts nationaux et internationaux, Ambadi Issouf, 2000.

charpenterie, d'ouvrages de menuiserie, de madriers et de sciages ont augmenté nettement de volume et ont été estimées à environ 350 million FC en 1988<sup>9</sup>. En 1999, les Comores ont importé 651 t de bois et ses dérivés tout confondu, selon les données qui résultent des diverses enquêtes auprès de la population effectuées par la Direction du plan et les relevés des services de la Douane<sup>10</sup>. Ceci permet d'estimer la valeur économique de la forêt et du revenu éventuel d'une gestion forestière bien conduite.

Le bois d'énergie est collecté de manière spontanée dans les reliques de forêts, les reboisements, les zones de cultures sous forêts et les zones de cultures arborées (notamment des jacquiers, des cocotiers, des manguiers, des arbres à pain et des albizzias), les broussailles, les arbustes sur les jachères et les bordures des routes. La biomasse ligneuse fournit l'essentiel du combustible domestique et produit environ 78% de l'énergie totale consommée aux Comores (combustible domestique). La consommation annuelle actuelle de bois de feu des ménages est estimée à 168.500 m<sup>3</sup> et celle des distilleries d'ylang-ylang à 55.000 m<sup>3</sup> d'équivalent de bois rond, principalement à Anjouan avec 40.000 m<sup>3</sup> (BDPA, 1991, Banque Mondiale, 1993). Le bois d'énergie est également utilisé pour d'autres activités comme le séchage du coprah, la carbonisation de la lime et la fabrication de chaux de corail.

En dépit de la prépondérance du bois dans l'économie comorienne, le pays reste démuné de moyens pour mettre sur pied un plan de reboisement capable de couvrir ses besoins en bois. Cela est dû au marasme économique et à l'absence d'une politique forestière et de stratégie de reboisement.

En outre, la flore des Îles Comores riche en espèces joue un rôle très important dans la vie quotidienne des comoriens et cela par l'existence de produits forestiers non ligneux (PFNL) très variés; on peut citer les plantes aromatiques, médicinales, ornementales, ombrophiles, les plantes halophytes des mangroves et les plantes xérophiles adaptées à la sécheresse comme le baobab etc...

Les PFNL comme les feuilles, les fruits et racines comestibles de certains arbres, le gibier et autres produits forestiers font nourrir des populations toutes catégories confondues dans les campagnes des Comores. Parmi les différentes espèces d'alimentation tirées de la forêt, il y a le sagoutier Cycas officinalis qui est fréquemment utilisé dans la cuisine locale.

D'une manière générale, les tendances de la consommation, la commercialisation et l'exportation des produits forestiers non ligneux n'ont pas connu un développement adéquat. Cependant, certains de ces produits ont été utilisés à plus ou moins bon escient localement et d'une manière spontanée, surtout concernant les plantes aromatiques et médicinales. On peut citer l'Ylang ylang, la vanille, le girofle, le baobab pour la fabrication des fibres, les cocotiers, l'arbre à pain et d'autres produits.

La production annuelle d'ylang-ylang oscille autour de 50 à 70 t, dont la grande majorité provient d'Anjouan, donnant aux Comores la première place avec 80 % de la production mondiale. Selon les années, cette production représente entre 10 et 15% des ventes à l'étranger et la moitié des recettes à l'exportation.<sup>11</sup>

---

<sup>9</sup> BDPA SETAGRI, 1991

<sup>10</sup> Ambadi Issoufou, 2000

<sup>11</sup> Selon MweziNet, Encyclopédie des Comores, mise à jour en 2007

Bien que le secteur forestier soit générateur d'emploi et procurerait des revenus pour une frange non négligeable de la population notamment les femmes. Aucune étude ne permet aujourd'hui de dire avec exactitude l'importance de sa contribution à la résorption du chômage et la réduction de la pauvreté aux Comores.

## 1.6 Les orientations politiques de l'environnement

La tendance actuelle de la croissance économique de l'Union des Comores dépendra pour longtemps encore de ses ressources naturelles et particulièrement l'agriculture, les ressources forestières et la pêche. Pour maintenir/sauvegarder cette tendance les efforts du Gouvernement de l'Union des Comores doivent tendre à protéger le capital productif et à asseoir une agriculture durable et cela en adoptant de nouvelles stratégies de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

C'est ainsi que la préparation de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et du Plan d'Action Environnemental (PAE) ont été réalisés en 1993 et 1994 avec le support du PNUD. Le PAE a été soumis et approuvé par la Table Ronde des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Genève en octobre 1994 sous l'égide du PNUD. Le gouvernement a adopté cette politique par la promulgation du décret N°93-214/PR du 31 décembre 1993.

Par ailleurs, l'Union des Comores a marqué une présence importante sur la scène internationale par la ratification ou l'adhésion aux Conventions suivantes:

a) La Convention relative aux zones humides d'importance internationale comme habitats des oiseaux d'eau (RAMSAR, 2 février 1971). Adhésion par la RFI des Comores en 1994

b) La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington, 29 décembre 1972), Adhésion par la RFI des Comores en 1992.

c) La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, adoptée à Montego Bay le 10 Décembre 1982. Adhésion par la RFI des Comores en 1990.

d) Le protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situations critiques dans la région de l'Afrique Orientale (Nairobi, 21 Juin 1985).

e) Le protocole relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique Orientale (Nairobi, 21 juin 1985).

f) La Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique Orientale (Nairobi, 21 juin 1985). Adhésion par la RFI des Comores en 1994

g) La Convention de Vienne pour la protection de la Couche d'Ozone (22 mars 1985) et le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone (16 septembre 1987). Ratification par la RFI des Comores en 1994

h) La Convention sur les changements climatiques (4 juin 1992), Ratification par la RFI des Comores en 1994

i) La Convention sur la diversité biologique ratifiée le 11 juin 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio. Adhésion par la RFI des Comores en 1994

j) La Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, ratifiée par la RFI des Comores en 1998

En dépit de tous ces efforts, le secteur forestier a encore du mal à jouer son rôle dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Aussi, pour remédier désormais à cet état de chose un processus d'élaboration de la politique et de la stratégie de développement forestier a été lancé.

## II. LA POLITIQUE FORESTIERE

### 2.1 Justification

L'Union des Comores se caractérise par une dégradation continue des ressources forestières et de la biodiversité depuis plusieurs décades. Cette dégradation résulte d'un ensemble de facteurs complexes dont les principaux sont la pauvreté, la forte croissance démographique entraînant des pressions animales et humaines sur les ressources, la déforestation massive, l'envahissement anarchique des forêts, le système de production inadapté.

Toutes les forêts naturelles sont la propriété de l'Etat qui a la responsabilité de leur gestion et leur protection. Or les forêts aujourd'hui sont délaissées, sans politique forestière, ni stratégie pour l'exploitation et la gestion durable des ressources forestières, ni une réglementation ou législation adéquate pour leur protection.

La situation la plus préoccupante est que les populations, dont la majorité se trouve largement en dessous du seuil de pauvreté, sont obligées souvent de détruire leur propre environnement pour survivre. Dans les zones forestières où l'on note une forte croissance démographique en raison du flux important de migrants et de « colons » agricoles, les pressions sont de plus en plus fortes sur les terres et sont génératrices de conflits. Ces pressions auraient pu être limitées si les populations venaient à être suffisamment sensibiliser, mobiliser et impliquer dans la gestion des forêts.

Le diagnostic du secteur forestier a révélé les principales contraintes qui entravent aujourd'hui le développement du secteur forestier. Elles sont au nombre de trois :

#### i) La gestion du patrimoine forestier

- ✓ Une méconnaissance quasi-totale du patrimoine forestier (superficie, évolution, potentiel) et absence d'inventaire et de cadastre ;
- ✓ une mauvaise gestion du patrimoine forestier et une mauvaise valorisation des ressources de la forêt (bois, Produit Forestier Non Ligneux, biodiversité et écotourisme) ;
- ✓ l'absence de mesures de protection et de conservation des ressources forestières et de lutte contre les défrichements, les coupes illicites de bois et les feux de brousse.

#### ii) Le cadre institutionnel

- ✓ un cadre institutionnel inadéquat et non opérationnel, le manque d'intégration et de coordination entre les divers acteurs dans la gestion et la protection des ressources naturelles ;
- ✓ l'inexistence de législation forestière capable de tenir son rôle d'instrument de protection efficace du patrimoine forestier ;
- ✓ l'absence de stratégie foncière, de cadastre et d'immatriculation systématique des terres.

#### iii) L'aspect socio-économique

- ✓ le secteur forestier doit faire face à une population rurale de plus en plus nombreuse, pauvre et majoritairement en chômage ;
- ✓ l'absence d'action de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes à la gestion et la protection des ressources naturelles et des espèces végétales et animales menacées d'extinction ;
- ✓ le manque de sensibilisation des parties prenantes sur l'effet de la déforestation sur le tarissement des rivières, l'érosion des sols, le changement climatique et la destruction de l'habitat de la faune sauvage ;
- ✓ le manque de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité, les bienfaits et les avantages du reboisement, la protection des forêts et des espèces végétales et animales menacées d'extinction.

## **2.2 Les principes directeurs de la politique forestière**

La politique forestière de l'Union des Comores est basée sur des principes directeurs largement partagés par les différents plans de développement et stratégies sectorielles. Certains ont été réaffirmés dans la déclaration nationale du développement durable et dans la politique et la stratégie nationale de l'environnement, et la stratégie de la conservation de la biodiversité. Sur le plan international, ces principes figurent dans la Déclaration de Rio, la Convention africaine sur la Conservation de la Faune et la Flore, la Convention sur le Commerce International des Espèces menacées d'extinction et d'autres. Dans l'énonciation de cette politique, le Gouvernement de l'Union des Comores confirme et reconnaît :

- l'urgence de la mise en place d'un cadre institutionnel pérenne et efficient pour la gestion durable des ressources forestières et le renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs du secteur ;
- la nécessité d'adaptation/amendement de la législation forestière, l'élaboration des textes de loi et le contrôle de leur application ;
- la gestion participative et le droit d'accès des populations aux ressources forestières tout en garantissant l'engagement des communautés locales à protéger ces ressources ;
- la nécessité de coordonner les efforts de protection et gestion des ressources forestières à travers la mise en place/réactivation d'un organe nationale de coordination pérenne et opérationnel ;
- le rôle du secteur forestier dans la contribution à l'accomplissement des Objectifs de Développement du Millénaire, surtout dans la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- le succès de la gestion durable des ressources forestières dépend du soutien continu des Autorités Politiques au plus haut niveau, ainsi que de la mise à la disposition du secteur forestier des moyens nécessaires.

## 2.3 Les objectifs de la politique forestière

### *But global*

La conservation et la gestion durable du patrimoine forestier afin d'en assurer la pérennité et de garantir une production soutenue de biens et de services pour le bénéfice de la population, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et le respect des engagements de l'Etat envers les conventions internationales.

### *Objectifs principaux*

**Objectif 1 :** L'amélioration des connaissances sur le patrimoine forestier et sa délimitation permettant la mise en place des plans d'aménagement, la gestion durable et la conservation des ressources naturelles.

**Objectif 2 :** La conservation et la gestion durable et participative des ressources forestières afin de satisfaire les besoins des populations, des micro- entreprises, des exploitants forestiers en produits forestiers tout en améliorant leur valeur ajoutée.

**Objectif 3 :** Le renforcement du cadre institutionnel par la mise en place d'une Administration forestière dotée de moyens humains, financiers et logistiques et une législation adéquate pour la mise en œuvre d'un programme national de développement forestier.

**Objectif 4 :** La sensibilisation, la mobilisation et la formation des populations pour la gestion participative des forêts afin de préserver le patrimoine forestier, développer des activités génératrices de revenus et lutter contre la pauvreté.

## 2.4 La stratégie de la mise en œuvre de la politique forestière

Partant des données actuelles sur le secteur forestier, le contexte socio économique du pays et les grandes tendances observées, les objectifs ci-dessus ont été définis. Ils sont tous de priorité à peu près égale. Cependant, la réalisation de certains de ces objectifs exige relativement plus d'effort que pour d'autres. Tous les futurs plans, programmes et projets du Gouvernement dans le secteur seront orientés de façon à atteindre les objectifs de cette politique. Ils seront mis en œuvre dans le cadre de la stratégie développée ci-dessous incluant des actions qui sont au bénéfice de la préservation du patrimoine forestier, la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des populations.

### 2.4.1 L'amélioration des connaissances

***Objectif 1 : L'amélioration des connaissances sur le patrimoine forestier et sa délimitation permettant la mise en place des plans d'aménagement, la gestion durable et la conservation des ressources naturelles.***

La protection, l'aménagement et le développement du patrimoine forestier rencontrent de nombreuses difficultés à cause du manque de données, la complexité du régime foncier et l'absence de délimitation des forêts.

En effet, les connaissances sur les ressources forestières sont très limitées et ne donnent en aucun cas une idée précise sur l'étendue actuelle du couvert forestier, le rythme de transformation des forêts en terres de cultures, le degré de dégradation de l'existant, les besoins des populations en bois et le potentiel de production. Ainsi, l'inventaire forestier national permet de mieux connaître la distribution géographique, les potentialités, l'état et la diversité biologique des ressources forestières nationales et l'évolution des peuplements aux plans qualitatif et quantitatif.

Les études sur le secteur, réalisées par le CNDRS sont insuffisantes, vieilles et ne donnent que des informations incomplètes sur la faune et la flore. Les statistiques disponibles sont approximatives, anciennes et manquent de cohérence et sont souvent contradictoires.

Par ailleurs, lors des consultations élargies avec les parties prenantes, il a été souvent rappelé que le problème foncier présente une contrainte majeure au développement de tous les programmes de développement du pays, notamment l'agriculture, les forêts et les aires protégées. En effet, en raison de l'exiguïté des îles et la croissance démographique une forte pression s'exerce sur les forêts à la conquête de nouvelles terres de culture. Or l'organisation juridique du régime foncier et son encadrement administratif sont quasiment inexistantes.

De ce fait, la régularisation de la situation foncière à travers une clarification et une refonte des droits traditionnel, musulman et colonial et une diffusion de la législation foncière permettront d'accroître la sécurité foncière et la gestion durable des ressources naturelles.

### **Les actions prioritaires**

La stratégie de l'amélioration des connaissances inclura les actions suivantes :

- a) Achever le travail d'inventaire et de cartographie en cours des forêts comoriennes, produire un rapport exhaustif sur l'état actuel du patrimoine forestier, et actualiser les statistiques existantes sur les ressources forestières et leur mise à jour périodique<sup>12</sup>.
- b) Créer une base de données pour permettre le suivi de la gestion durable des ressources incluant la production, la consommation des produits forestiers et la biodiversité, et établir un programme pour collecter, mettre à jour et disséminer ces informations périodiquement et procéder à l'archivage des études et informations existantes sur le secteur.
- c) En collaboration avec d'autres institutions publiques concernées, établir un système de classification des sols, produire des cartes indiquant les limites et les superficies des forêts ainsi que les terres à vocation forestière.
- d) Encourager et soutenir les institutions concernées (universités et institutions de recherche nationales et étrangères) pour réaliser les études sur le bois d'œuvre et de service, le bois d'énergie et les alternatives, les PFNL et la diversité biologique du pays et leurs potentiels afin de contribuer au développement économique.
- e) Former et renforcer la capacité du personnel de l'Administration forestière tant au niveau central qu'au niveau des îles dans les domaines des méthodes statistiques, les

---

<sup>12</sup> Le Projet PCT/COI/3201 (D) a entamé en Juillet 2009 des activités d'inventaire du secteur forestier. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière, l'Administration forestière doit achever l'IFN.

techniques d'inventaire et les nouvelles technologies telles que le SIG, la télédétection et les instruments de mesure modernes ainsi qu'en matière de suivi des ressources forestières au niveau central et des îles (voir aussi 2.4.3/b).

## **2.4.2 La gestion durable et participative des forêts**

*Objectif 2 : La conservation et la gestion durable et participative des ressources forestières afin de satisfaire les besoins des populations et des industries en produits forestiers tout en améliorant leur valeur ajoutée.*

L'estimation de la superficie des forêts naturelles et son évolution au cours du temps ne sont pas connues avec exactitude. Cependant, toutes les évaluations montrent une régression spectaculaire des espaces forestiers naturels. Il y a environ 60 ans, on a estimé qu'environ 31.000 hectares étaient couverts de diverses sortes de formations forestières incluant d'espèces économiquement intéressantes constituant de fait l'essentiel des réserves en bois du pays.

Malheureusement de nos jours, des surfaces importantes sont détruites chaque année (estimées à 500 ha par an environ) pour la récolte de bois et surtout à des fins agricoles à l'intérieur des forêts naturelles.

L'exploitation anarchique et les coupes de bois illicites facilitées par l'utilisation des tronçonneuses à grande échelle sont préjudiciables pour le secteur forestier qui n'a pas encore connu les nouvelles technologies d'exploitation et de valorisation du bois. Il est certain que le pourcentage de charbon tiré du bois séché et que le rendement de sciage sur grume sont très faibles, comme on l'observe chez les scieurs de long.

Par ailleurs, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) comme les fruits, les plantes médicinales et aromatiques, les champignons naturels, le miel et le fourrage sont une source importante de revenu pour les communautés rurales. A présent, ces produits ont tendance à être exploités dans des conditions environnementales et économiques inefficaces, ou même destructrices.

Tenant compte de l'envahissement des forêts, toute mesure de déloger les populations des forêts domaniales susciterait une opposition forte de la part de ces populations. La stratégie devrait donc impliquer les communautés dans la gestion, la conception et la mise en œuvre des différents programmes de développement forestier et environnemental, garantir leurs droits sur le long terme, renforcer leur capacité pour gérer les ressources forestières d'une façon durable et les engager d'une façon sans équivoque à protéger les ressources forestières et l'environnement.

La gestion participative des forêts présentera un certain nombre de défis à l'Union des Comores, parce que le gouvernement et les autres institutions ont peu de compréhension et une expérience limitée dans la gestion commune du patrimoine public.

## Les actions prioritaires

La stratégie de la gestion durable et participative des forêts inclura les actions suivantes :

- a) Mettre en place un cadre de gestion participative des forêts (appuyé par des textes de loi) garantissant la pérennité du patrimoine forestier par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts avec la participation des communautés locales et des ONG ;
- b) L'aménagement et l'amélioration des forêts et le maintien d'un taux optimal de couverture forestière permanente afin de protéger les ressources vitales des sols et de l'eau, la conservation de la diversité biologique et de l'environnement et la production viable de produits domestiques et commerciaux ;
- c) La valorisation des produits forestiers par l'organisation de l'exploitation du bois, le développement des techniques de sciage, de façonnage, de production de charbon de bois, la modernisation des distilleries de l'Ylang Ylang, la généralisation des foyers améliorés et la promotion des énergies nouvelles et renouvelable (surtout l'énergie hydroélectrique) ;
- d) L'étude des PFNL et le développement des techniques appropriées de leur exploitation, transformation, conditionnement et commercialisation ainsi que la formation des compétences dans ces domaines ;
- e) Développer et mettre en œuvre un programme national de reboisement, selon des principes et techniques solides incluant des objectifs annuels réalistes et des plantations d'enrichissement ;
- f) Collecter et analyser les informations biologiques et socio-économiques pour déterminer l'état des aires protégées existantes et futures et finaliser l'établissement d'un réseau d'aires protégées ;
- g) Renforcer les efforts de sensibilisation des populations sur l'importance de la conservation du patrimoine forestier, des ressources fauniques et floristiques incluant les mangroves en s'appuyant sur les médias, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et des organisations de la société civile (voir aussi 2.4.4 /c).

### 2.4.3 Le cadre institutionnel

***Objectif 3 : Le renforcement du cadre institutionnel par la mise en place d'une Administration forestière dotée de moyens humains, financiers, logistiques et une législation adéquate pour la mise en œuvre de la politique forestière.***

L'Union des Comores s'est dotée, depuis longtemps déjà, de structures nationales et régionales intervenant dans le domaine de l'environnement et de la forêt. Ces structures ont été réorganisées et renforcées en 1993 et 1994 conduisant à la mise en place de : (a) la Direction Générale de l'Environnement (DGE) aujourd'hui nommée (DNEF) et ses Services Régionaux de l'Environnement et des Forêts, (b) le Comité Interministériel Consultatif pour l'Environnement (CICE); transformé plus tard en Comité National de Coordination du Développement Durable (CNCD) et ses Comités Régionaux Consultatifs pour l'Environnement.

Cependant, le secteur forestier n'apparaît pas comme un élément fondamental dans les attributions de la nouvelle structure et les activités forestières ne sont pas clairement définies dans l'organigramme de la nouvelle Direction chargée du secteur forestier. Par ailleurs, les Services au niveau central de la DNEF n'ont pas encore vu le jour et aucune activité ni aucun programme de sauvegarde ou de développement du patrimoine forestier ne semblent être mis en œuvre.

Les Services forestiers décentralisés dans les Îles, marqués par manque de moyens humains, financiers et logistiques, se trouvent dans une situation de disfonctionnement total et ne jouent aucun rôle pour conserver et gérer durablement les ressources naturelles. Les quelques activités de reboisement forestiers sont l'œuvre des ONGs ou de projets qui apparemment exercent sans coordination avec la DNEF.

Afin de sortir l'Administration Forestière de sa léthargie, la nouvelle stratégie doit particulièrement œuvrer pour la restructuration et le renforcement du cadre institutionnel et de ses capacités d'intervention au niveau central et dans les Îles, pour une meilleure intégration de la politique forestière dans la politique du développement rural et agricole, pour l'application des textes législatifs, la mobilisation des moyens financiers, la création d'un cadre de concertation intersectoriel, et pour la promotion de la participation des communautés, des ONGs et du secteur privé au développement du secteur forestier.

#### **Les actions prioritaires**

La stratégie du renforcement du cadre institutionnel développera les actions suivantes:

- a) La restructuration de la DNEF selon une étude approfondie qui débouchera éventuellement sur la création d'une nouvelle entité (par exemple : Office National des Forêts) avec un mandat clair et bien défini sur la gestion forestière et pourvue de moyens humains, logistiques et financiers adéquats<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> En cas de création d'un Office national des Forêts, La DNEF aura pour nouvelle mission, le suivi, évaluation, formation, conception des documents stratégiques, l'application de la législation forestière et les affaires internationales (conventions).

- b) Le renforcement des capacités techniques du Service forestier et l'amélioration de l'efficacité des services décentralisés par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation et de recyclage des exploitants forestiers, des associations de développement local, des ingénieurs, des techniciens et des gardes forestiers.
- c) Le renforcement de la coordination et la collaboration avec toutes les parties prenantes (le Commissariat au Plan, l'Université des Comores, les projets en cours, les ONG, les communautés organisés) pour le développement du secteur forestier par la mise en place d'un organe consultatif spécifique pour le secteur forestier et/ou la réactivation du Comité National Pour le Développement Durable (CNDD).
- d) La révision, l'adaptation et la mise à jour de la législation forestière existante (incluant les lois, les règlements et les procédures administratives) afin de soutenir les objectifs de la politique forestière.
- e) Développer un mécanisme de mobilisation des ressources financières locales et internationales par le paiement des redevances sur l'exploitation forestière et l'utilisation des fonds internationaux (Par exemple le Small Grant Programme) dans le cadre des conventions internationales signés par l'Union des Comores.

#### **2.4.4 L'aspect socio-économique**

***Objectif 4 : La sensibilisation, la mobilisation et la formation des populations pour la gestion participative des forêts afin de préserver le patrimoine forestier, développer des activités génératrices de revenus et lutter contre la pauvreté.***

La pauvreté est un phénomène répandu aux Comores particulièrement en milieu rural et son impact sur les ressources naturelles est lourd de conséquences. Les pauvres se trouvant dans une situation de survie précaire se tournent, à défaut d'autres préoccupations et de moyens, vers l'exploitation abusive de la forêt. Toutes les forêts, au sens propre du mot, ont été envahies par les populations à la recherche de terres cultivables et pour se procurer du bois d'œuvre, de construction et surtout de bois d'énergie.

En l'absence de mesures adéquates et urgentes, notamment dans les domaines de la sensibilisation, l'éducation et la formation des populations, cette situation entraînerait une pression accrue sur le milieu naturel, une aggravation de l'état de dégradation de l'environnement en général et des ressources forestières en particulier. Il est donc essentiel de sensibiliser et mobiliser les populations afin qu'ils saisissent l'importance de conserver et de bien gérer leur patrimoine naturel et les avantages économiques qu'ils peuvent tirer de leurs actions.

Les communautés locales sont de plus en plus conscientes du besoin d'aménagement et de protection de leurs ressources naturelles qui est la base de leur survie. Elles sont disposées à gérer ces ressources pourvu qu'ils reçoivent le soutien du gouvernement et des diverses parties prenantes. Les femmes, particulièrement celles qui sont responsables des ménages, doivent être systématiquement impliquées dans les programmes de renforcement des capacités communautaires dans la gestion participative des ressources naturelles.

Les communautés rurales devraient avoir l'occasion d'apprendre les techniques agricoles adaptées de lutte contre l'érosion, de reboisement, d'élevage de plants en pépinière, de sylviculture, de traitement et conditionnement des PFNL, et de l'aménagement des terroirs.

L'accent sera mis sur les efforts intégrés pour réduire l'incidence de la déforestation sur les ressources en eau et en sol, l'approvisionnement en bois d'énergie et la lutte contre la pauvreté par le maintien d'un couvert forestier adéquat.

### **Les actions prioritaires**

Pour la sensibilisation à la gestion participative, la conservation des ressources forestières, et la lutte contre la pauvreté, la stratégie développera les actions suivantes :

- a) La mise en place des mécanismes consultatifs et participatifs pour l'initiation et le maintien du dialogue avec toutes les parties prenantes qui permettraient de garantir aux communautés le droit de cogestion et d'accès aux ressources, tout en leur confiant la responsabilité de protection des forêts (voir également l'action 2.4.1/a) ;
- b) La promotion des programmes de plantations villageoises en tant qu'actions positives de développement communautaire afin de produire les matières premières et améliorer les revenus des populations tout en améliorant la qualité de l'environnement local ;
- c) Le renforcement des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation des populations afin de modifier le comportement et les attitudes envers les ressources forestières pour une meilleure protection et utilisation de ces ressources<sup>14</sup> ;
- d) L'encouragement aux initiatives des communautés locales par l'assistance technique et financière et la facilité d'octroi des crédits afin de créer des projets alternatifs et contribuer à la lutte contre la pauvreté (par exemple l'agro-industrie, l'artisanat, l'écotourisme, le petit élevage, la valorisation des PFNL, l'apiculture etc...).
- e) Appuis aux initiatives en cours de création des aires protégées et des espaces verts et encourager le développement de l'écotourisme afin de créer des emplois et d'améliorer les revenus des populations (voir aussi l'action 2.4.2/f).
- f) La conception et la mise en œuvre d'un programme national d'agroforesterie pour l'amélioration des systèmes spontanés existants et l'introduction des techniques d'agroforesterie appropriées, des techniques de semis sous couverture et la généralisation du compostage pour l'amélioration de la productivité des terres.

---

<sup>14</sup> Le programme de sensibilisation impliquerait d'autres parties prenantes pour l'émission de programmes radiotélévisés en permanence, l'édition de poster, de brochures, dépliants et des bulletins d'information.

#### **2.4.5 Les actions transversales comme support à la stratégie forestière**

En appui à la stratégie présentée dans ce document, un certain nombre d'actions transversales identifiées par les parties prenantes lors des ateliers de consultations élargies seront aussi exécutées pour renforcer le cadre général de développement du secteur forestier. Celles-ci incluront des activités dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la justice, de la santé publique, de l'éducation, de la recherche et de l'information. Le MAPE, par la voie du Comité National de Coordination du Développement Durable (CNCD) et la DNEF, est chargé d'initier et garantir le suivi de ces activités avec les institutions de l'Etat et les organisations nationales et internationales concernées. Les actions transversales sont les suivantes :

- a) Appui à l'éducation et à la formation des cadres dans le domaine de la foresterie en collaboration avec l'Université des Comores, les Centres de formation et le Centre National de Développement de la Recherche Scientifique (CNDRS).
- b) Appui et soutien à la formation spécialisée des enseignants en écologie et gestion des ressources forestières en collaboration avec les organisations internationales et la coopération bilatérale ;
- c) Initier l'enseignement de l'écologie forestière et l'éducation environnementale dans le milieu scolaire en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale (les universités et la CNDRS) ;
- d) En collaboration avec les universités, la CNDRS et les organismes de recherche des pays voisins et internationaux, évaluer les besoins de recherche forestière en appui au développement du secteur et mettre en œuvre un programme d'études et de recherches sur la faune, la flore, la diversité biologique, les PFNL, le bois d'énergie et la technologie du bois ;
- e) En collaboration avec les Centres de formations professionnels, les NGO et la DNEF, préparer et mettre en œuvre des programmes de formation d'éco-guides, éco-gardes, ouvriers forestiers et exploitants forestiers ;
- f) Contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et de planification de l'espace.

## **2.5 La responsabilité des parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique forestière**

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique forestière et la réalisation des objectifs nationaux de la gestion des forêts sont partagées entre toutes les parties prenantes du secteur. Les parties prenantes clés et leurs rôles stratégiques sont définis lors du processus de consultation élargie. Elles sont principalement : l'Administration central (DNEF), les autorités insulaires, les représentants des communautés locales, les organisations internationales, les NGO, les exploitants et les utilisateurs des produits forestiers, les universités et institutions de recherches.

### **2.5.1 Le rôle du Gouvernement au niveau central**

Les Ministères<sup>15</sup> concernés par la politique forestière et le développement du secteur sont :

- ✓ Ministère chargé de l'agriculture, des forêts et de l'environnement
- ✓ Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Investissements
- ✓ Ministère chargé de l'information et la communication
- ✓ Ministère chargé de l'Education Nationale et de la Recherche
- ✓ Ministère chargé de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre
- ✓ Ministère chargé de la Justice
- ✓ Ministère chargé de la défense (L'armée nationale pour les campagnes de reboisement)

Le rôle stratégique du Gouvernement est de :

- ✓ formuler/adapter, et appliquer la législation y compris la loi forestière, le droit foncier, le droit d'usage des forêts et les taxes ;
- ✓ définir les objectifs prioritaires et préparer les programmes nationaux (par exemple le programme de reboisement) et les projets ;
- ✓ coordonner la mise en œuvre de la politique forestière avec les ministères, les institutions et les organisations concernés;
- ✓ organiser les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des populations par les masses média telles que la radio, la télévision, les journaux;
- ✓ renforcer les campagnes de planning familial et le contrôle des naissances ;
- ✓ organiser l'assistance et le soutien des organisations internationales et des bailleurs de fonds;
- ✓ assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique forestière,

### **2.5.2 La responsabilité des Autorités Insulaires décentralisées**

Les parties prenantes dans les îles :

- ✓ les Gouverneurs des îles
- ✓ Les Services insulaires décentralisés de la DNEF
- ✓ le MAPE et les autres Ministères concernés des Îles
- ✓ les Mairies des villes et des villages
- ✓ les autorités traditionnelles et religieuses

---

<sup>15</sup> Vu que les attributions et les noms des Ministères changent souvent, on ne donne pas ici les appellations officielles des Ministères.

- ✓ les enseignants, écoliers et étudiants
- ✓ les associations, comités forestiers et ONG locales
- ✓ les exploitants des ressources forestières
- ✓ les institutions de micro- finance.

Le rôle des parties prenantes des Îles est de :

- ✓ réaliser l'inventaire des ressources forestières et la planification de leur gestion dans les îles ;
- ✓ organiser les campagnes de reboisement
- ✓ accorder aux usagers le droit d'utilisation des ressources conformément à la législation en vigueur ;
- ✓ appliquer la loi forestière et vulgariser les textes de loi ;
- ✓ fournir l'assistance technique et former les communautés dans les domaines de la planification et l'organisation du terroir, et des techniques de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ assister les communautés à l'accès aux crédits, aux marchés et à développer des projets ;
- ✓ organiser les campagnes de sensibilisation.

Le personnel des Services insulaires de la DNEF sera soutenu au début par des spécialistes et NGO, et sera formé sur l'approche participative et les sujets techniques appropriés. Il jouera un rôle clé au sein des communautés dans la planification des activités forestières, assurera la formation pertinente et assistera les populations à développer des activités génératrices de revenus.

### **2.5.3 Le rôle des parties prenantes au niveau communautaires**

Les parties prenantes au niveau communautaire sont :

- ✓ les communautés de base
- ✓ les communes (Mairies)
- ✓ les autorités traditionnelles et religieuses
- ✓ les organisations des femmes
- ✓ les enseignants, étudiants et écoliers
- ✓ les exploitants forestiers, les charbonniers et les distillateurs
- ✓ l'armée nationale (pour les campagnes de reboisement)
- ✓ les institutions de microcrédits
- ✓ les ONG.

Les communautés ont la fonction d'organiser et de gérer l'exploitation des ressources forestières de leurs propres terroirs d'une manière indépendante. Leurs rôles principaux sont:

- ✓ adopter les stratégies appropriées pour la gestion des forêts et l'utilisation des terres au niveau local ;
- ✓ créer des comités pour planifier et organiser l'exécution des plans à l'échelle du terroir, et pour protéger les forêts et ses ressources (par exemple les programmes de reboisement, le contrôle des coupes de bois, l'aménagement des forêts...) ;
- ✓ organiser et fournir la main d'œuvre pour les activités de terrain (par exemple pour la campagne de reboisement);

- ✓ contrôler et évaluer les activités pertinentes de leurs terroirs;
- ✓ accéder aux informations du marché et organiser la vente des produits;
- ✓ faciliter l'accès aux crédits.

A présent, les communautés manquent de connaissances techniques suffisantes, de compétences et des ressources pour accomplir la plupart de ces tâches. C'est donc la responsabilité des autres partenaires pour les former et leur fournir les ressources nécessaires et appropriées.

#### **2.5.4 Les Agences internationales**

La situation économique et sociale actuelle aux Comores est telle que le développement du secteur forestier ne fait pas partie des priorités du Gouvernement dans les programmes de développement en général. En effet, la mise en œuvre de la politique forestière restera un vœu pieux sans aucun soutien efficace de l'extérieur. Les organisations internationales et les bailleurs de fonds qui sont impliqués dans les problèmes de gestion et de conservation des forêts tels que le PNUD/GEF, le PNUE, la FAO, la Banque Mondiale ainsi que la coopération bilatérale avec les pays amis ont un grand nombre de rôles importants à jouer dans la mise en œuvre de la politique forestière et du développement du secteur forestier aux Comores :

- ✓ le soutien financier et technique pour la restructuration de l'Administration forestière et le renforcement des capacités du secteur au niveau central et dans les Îles ;
- ✓ le soutien financier pour le développement d'activités alternatives capables de générer des revenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- ✓ le soutien financier et technique pour la préparation d'un plan d'utilisation des terres et la résolution du problème foncier ;
- ✓ l'assistance technique pour le développement des sous-secteurs tels que les parcs nationaux, la biodiversité, les mangroves, l'exploitation des produits forestiers y compris l'Ylang Ylang, le bois d'énergie et les PFNL ;
- ✓ le soutien financier et technique pour la mise en œuvre de la politique forestière.

#### **2.5.5 Les organisations internationales spécialisées et les ONG**

Les organisations internationales spécialisées et les ONG peuvent jouer un rôle primordial dans le développement du secteur forestier par la collaboration et le soutien aux services de la DNEF au niveau des Îles. Leurs rôles principaux sont :

- ✓ fournir l'assistance technique aux Autorités insulaires et les communautés dans les Îles pour la planification et l'exécution d'activités forestières,
- ✓ organiser des stages de formation et de recyclage pour les services techniques des Services régionaux de la DNEF ;
- ✓ organiser des ateliers de formation dans le domaine de la planification et des techniques forestières diverses en faveur des communautés locales ;
- ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation des populations.

### **2.6 Suivi et évaluation**

Le développement et la mise en œuvre de la politique forestière devraient être considérés comme le premier pas d'un processus continu de planification, de mise en œuvre de projets de développement forestier, de suivi et évaluation du secteur. Le progrès doit être passé en revue

périodiquement, en consultation avec toutes les parties prenantes, pour réviser et introduire les changements qui pourraient survenir à la lumière de tout développement future.